

Compte tenu du fait que le gouvernement a refusé tous les amendements que nous avons proposés et connaissant toutes les faiblesses et les imprécisions de la loi, je ne me sens pas porté à appuyer l'adoption de ce projet de loi. On croira peut-être que je préfère la loi sur les mesures de guerre, mais là n'est pas la question. J'ai voté en faveur de la loi sur les mesures de guerre parce que nous n'avions pas le choix. On aurait pu présenter une loi plus acceptable, mais on ne l'a pas fait. Connaissant les faiblesses de cette loi et ses imprécisions, on pourra peut-être dire: De deux maux, on n'a qu'à choisir le moindre. Je suis toujours d'avis que le moindre mal est encore trop grand.

Monsieur l'Orateur, il y a eu—l'histoire du Canada le démontre—des situations qui ont déjà engendré un climat non seulement de mécontentement, mais aussi de révolution. Il existe des raisons profondes à cela.

Au Québec, particulièrement, on parle de pauvreté, d'insécurité, d'une perte de confiance à l'égard des hommes publics, de l'échec de la révision constitutionnelle. Nous voulons, en tant que Québécois, être des citoyens à part entière, mais toutes ces frustrations, depuis plusieurs années, ont été de nature à créer un climat de mécontentement. C'est pour cette raison que je profiterai de l'occasion pour dire que ce n'est pas en adoptant une loi spéciale que nous allons redonner confiance aux gens et que nous allons rétablir l'ordre au Québec et ailleurs au Canada.

A propos de l'échec de la révision constitutionnelle, je lisais, cette semaine, dans le journal *Le Devoir*, ce qui suit, et je cite:

A la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa en février 1968, feu Daniel Johnson, dans sa déclaration d'ouverture au nom du gouvernement du Québec, affirmait solennellement: «Nous savons tous que le peuple canadien n'est pas homogène. Nous savons tous, même si quelques irréductibles feignent encore de ne pas l'admettre, qu'il se compose de deux nations. A quoi nous servirait-il de nous fermer les yeux sur cette réalité fondamentale qui s'appuie sur l'histoire, sur la sociologie et sur le vouloir-vivre collectif? C'est peut-être devenu pour certains un exercice purement académique que de se demander si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fut jadis le résultat d'un pacte. Mais de toute façon, en ce qui concerne l'avenir, il n'y a pas de doute possible: pour être valable, toute constitution canadienne devra désormais être le produit d'une entente entre nos deux nations».

... qui forment l'histoire de notre pays. N'en déplaise à certains de mes collègues, il faudra en venir à la reconnaissance des deux nations fondatrices au Canada. C'est nécessaire.

Cette semaine, des déclarations étaient à l'effet qu'on pourra garder le Québec dans la Confédération, par la force si nécessaire. Quand on en est rendu à déclarer des choses semblables, c'est parce qu'on connaît mal les Québécois.

Pendant plus de 100 ans, des millions de Canadiens français ont défendu non seulement leurs traditions, mais aussi leur langue. Ils ont espéré et espèrent encore aujourd'hui que l'on réponde à leurs aspirations.

Ainsi, la province de Québec est différente des autres provinces, n'en déplaise au chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) qui a dit tantôt qu'il n'était pas favorable à l'établissement d'un statut particulier pour le Québec. Peut-être a-t-il voulu dire que le Canada veut nous offrir un statut particulier à l'occasion de la présentation du bill sur les mesures de guerre, mais c'est la première fois

[Mr. La Salle.]

qu'on reconnaît au Québec un statut particulier et, certes, il s'agit d'un moment fort mal choisi pour le faire.

Ce statut particulier devra être reconnu dans la Constitution, que nous avons la responsabilité d'élaborer, et il ne fait aucun doute que cette question est très urgente. Au fait, un comité sur la constitution a enfin commencé son travail et est en train de visiter le Canada tout entier. Cependant, il ne devrait pas perdre son temps pour visiter la province de Québec. Il lui suffit d'étudier soigneusement les mémoires déposés au Parlement depuis 1960 par MM. Lesage, Johnson, Bertrand et Bourassa. Le comité sur la constitution a dans ses dossiers des mémoires qui reflètent exactement les aspirations et les désirs des Québécois. Quelque gouvernement qui les ait présentés, ces mémoires présentent tous exactement les mêmes demandes et permettraient au comité sur la constitution de comprendre, une fois pour toutes, ce que veut le Québec et à quelles conditions le Canada pourra conserver cette province dans la Confédération. Le comité sur la constitution aurait beaucoup à apprendre en relisant le livre de Daniel Johnson intitulé «Égalité ou Indépendance».

Les Québécois ont le désir de vivre dans l'égalité, d'avoir les mêmes chances que les autres Canadiens et de participer pleinement à l'édification du Canada.

Les gens du Québec sont bien représentés à la Chambre. Toutefois, certains députés ministériels de cette province n'ont pas pris la responsabilité d'informer nos collègues anglophones des désirs profonds de la population québécoise. Afin de se conformer à la ligne de conduite de leur parti, ils se sont toujours entendus sur un compromis acceptable avec les gouvernements provinciaux, à condition que ceux-ci soient du même parti que le gouvernement fédéral.

Je regrette d'être obligé de dire ces choses, mais je crois que le nœud du problème, c'est la perte de confiance des Québécois dans la représentation fédérale à Ottawa. Chaque député du Québec a la responsabilité d'informer tous les Canadiens sur les besoins du Québec et sur les conditions qui permettront à cette province de demeurer dans la Confédération.

Depuis 10 ans, les gouvernements provinciaux ont cherché par tous les moyens à assurer que le Québec demeure dans la Confédération. Des mémoires ont été déposés, un bon nombre d'études ont été publiées et il semble que le gouvernement fédéral ne s'en préoccupe pas.

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député de Rimouski invoque le Règlement.

M. LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, mes remarques ne seront pas très longues.

A mon sens, mon collègue fait une digression imparadmissible. Le débat devrait porter sur un amendement proposé par le Ralliement créditiste, mais l'honorable député est en train d'exposer un traité d'histoire du Canada et de la province de Québec.

• (8.40 p.m.)

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.